

Mexique

## Établir un cadre MRV exhaustif à l'échelle nationale

Activité	Élaboration et mise en œuvre d'un cadre institutionnel de mesure, de notification et de vérification (MRV) exhaustif à l'échelle du Mexique
Pays	Mexique
Secteur(s) concerné(s)	Industrie, énergie, transports, traitement des déchets
Période	2004-à ce jour

**Résumé**

Le Mexique a fait figure de leader sur la scène internationale en élaborant des lois, politiques et programmes visant à soutenir sa transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Le pays a récemment adopté une loi générale sur les changements climatiques et met actuellement en œuvre une stratégie à long terme d'adaptation aux changements climatiques, ainsi qu'une approche multipartite en vue de l'élaboration d'un cadre institutionnel MRV permettant de soutenir les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) et la stratégie de développement à faibles émissions de carbone (LEDS).

Le cadre institutionnel MRV mis en œuvre entend aller au-delà d'un simple suivi des réductions des émissions. Il comprend une série de mesures, systèmes et registres visant à faciliter l'évaluation des politiques, le renforcement institutionnel et, au final, la prise de décisions. À l'heure actuelle, le cadre MRV du Mexique regroupe plusieurs mécanismes, notamment des lois, des règles de déclaration, des méthodes d'estimation et des systèmes de coordination entre les différentes institutions des secteurs public et privé.

Ces mécanismes continuent à être développés et constamment améliorés. Ils constituent actuellement un bon exemple de progression vers un cadre MRV exhaustif à l'échelle nationale.



Mexico, Mexique

© Christian von Wissel

## Mexique

## Établir un cadre MRV exhaustif à l'échelle nationale

## Contexte

En 2000, le Mexique a lancé sa première stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques (mise à jour en 2013, au terme d'un innovant Programme spécial sur les changements climatiques (PECC) pour la période 2009-2012 à l'échelle fédérale). Le pays s'est ensuite engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 30 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2050. Le président Calderón a officialisé cet engagement en 2010, lors de la 16<sup>e</sup> Conférence des parties (COP16) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) organisée à Cancún, donnant lieu à des actions et à l'élaboration de politiques non seulement au niveau fédéral, mais également aux niveaux des États et des municipalités.

La première étape vers l'élaboration d'un cadre institutionnel MRV au Mexique a été la mise en place du Programme de déclaration volontaire des émissions de GES au sein du secteur privé en 2004, sur la base du protocole des GES du World Resources Institute. Ce programme, ainsi que les données et informations qu'il a générées, ont par la suite contribué à la marchandisation des émissions de GES dans le cadre de la participation du Mexique au Mécanisme de développement propre (MDP).

En 2007, le Plan de développement national comprenait une série d'objectifs liés aux changements climatiques, qui ont ensuite été précisés dans la stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques. Le PECC a adopté une approche plus globale, appelant les entités fédérales à utiliser des indicateurs pour évaluer les progrès, que ce soit en termes de réduction des émissions ou de mise en œuvre des politiques, programmes et projets. L'intégration d'une série d'indicateurs en tant que jalons du cadre institutionnel MRV a pour principale conséquence de permettre au ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (SEMARNAT) d'évaluer les progrès, mais surtout de corriger et d'améliorer les politiques afin de réaligner les objectifs sur les activités menées dans le cadre de ce programme.

La politique climatique a abouti à l'élaboration de plusieurs propositions de MAAN et à une stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques mise à jour proposant une vision à long terme pour les 10, 20 et 40 prochaines années. Parallèlement à cette stratégie, le Mexique s'est appuyé sur l'expérience et les capacités générées par le MDP pour introduire la notion de « MAAN » dans différents secteurs et établir un cadre institutionnel de MRV évolutif.

## Activités

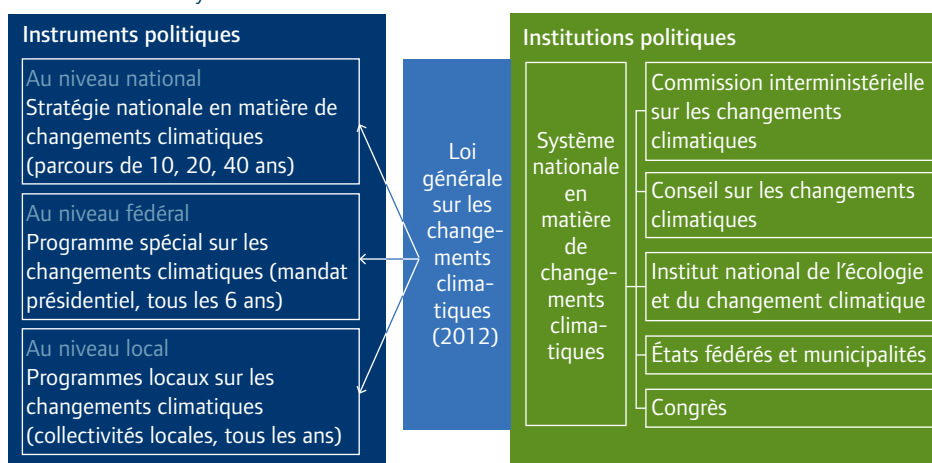
- » **Adoption d'une loi générale sur les changements climatiques (LGCC)** : la loi générale de 2012 a chargé le gouvernement fédéral d'élaborer une politique à long terme sur les changements climatiques en s'appuyant sur des indicateurs d'impact et d'efficacité afin de faciliter l'évaluation et de mettre l'accent sur les résultats. Des indicateurs avaient déjà été développés pour le Système d'information transversal soutenant le PECC 2009-2012 (SIAT-PECC), un outil en ligne qui permet de suivre la progression des activités dans le cadre de ce programme. Ces progrès sont non seulement examinés par le SEMARNAT, mais également transmis au bureau du président tous les deux mois, ce qui incite différents ministères à mettre en place des programmes et projets afin de se conformer aux mandats officiels de haut niveau et, au final, aux objectifs du PECC.
- » **Mise en place d'un cadre institutionnel** : étant donné qu'il s'agit d'un domaine d'activité relativement nouveau pour lequel l'expérience internationale est limitée, le Mexique et ses partenaires internationaux mettent en œuvre un processus d'apprentissage rapide par la pratique visant à permettre la création d'un cadre institutionnel MRV à long terme conforme aux capacités et aux besoins nationaux (voir la figure ci-dessous). La priorité actuelle consiste à suivre les politiques et les émissions (avant de quantifier les avantages connexes), en mettant l'accent sur l'élaboration et la mise en œuvre des éléments suivants :

Mexique

## Établir un cadre MRV exhaustif à l'échelle nationale

- » **Stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques** : mandatée par la loi générale sur les changements climatiques, il s'agit de la vision à long terme publiée en 2013. L'un de ses six piliers repose sur l'élaboration d'outils de mesure, de notification et de vérification, mais également de suivi et d'évaluation, visant à garantir l'intégrité environnementale, la comparabilité, la cohérence, la transparence et la fiabilité des données étayant la réalisation des objectifs de la politique nationale d'atténuation et d'adaptation.
- » **Programme spécial sur les changements climatiques 2013-2018** : ce programme comprend des objectifs, stratégies et mesures permettant au gouvernement fédéral de lutter contre les changements climatiques. Cette seconde édition, publiée en avril 2014, a été améliorée et comprend des indicateurs et paramètres visant à soutenir le SIAT-PECC, un système qui permet de suivre les progrès réalisés dans le cadre de ce plan, que ce soit en termes d'émissions ou d'activités institutionnelles.

## Cadre mexicain du système MRV



	Mesure	Notification	Vérification
Émissions	Inventaire national des émissions	Communications nationales et rapports de mise à jour biennaux	Évaluation internationale
	Registre national des émissions	Registre national des émissions	Organismes de vérification nationaux
	Inventaires locaux	Programmes locaux sur les changements climatiques	
	Système national d'information	Site Internet du Système national d'information	
Réductions	Système de suivi du Programme spécial sur les changements climatiques (PECC)	Système de suivi électronique du PECC	Comité d'évaluation*
	Registre national des émissions (déclaration volontaire des émissions de GES)	Registre national des émissions (déclaration volontaire des émissions de GES)	Organismes de vérification nationaux
	Registre national des MAAN	Registre national et international des MAAN	
	Stratégie nationale REDD+ comportant un système de MRV		

\* Évaluation des politiques : examen et mise à jour de la politique d'adaptation tous les 6 ans au minimum. Examen et mise à jour de la politique d'atténuation des émissions tous les 10 ans au minimum.

Source : Semarnat (2014) Mexican Climate Change Law and Policy. Mars 2014. Présentation par Mónica Echegoyen López, directrice de

## Mexique

## Établir un cadre MRV exhaustif à l'échelle nationale

- » **Registre national des émissions (RENE)** : ce registre concernera toutes les sources industrielles et mobiles, en fonction de seuils de déclaration et d'autres paramètres en cours de discussion. Une première étude des volumes laisse entendre que les installations dont les émissions sont supérieures à 25 000 tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone dans l'atmosphère devront inscrire leurs émissions au RENE. Géré par l'Institut national de l'écologie et du changement climatique (INECC), ce registre devrait être pleinement opérationnel en 2015, avec des vérifications tous les trois ans.

<b>Institutions impliquées</b>	Commission interministérielle sur les changements climatiques (CICC), ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (SEMARNAT), Institut national de l'écologie et du changement climatique (INECC), Commission d'études du secteur privé pour le développement durable (CESPEDES).
<b>Partenaires</b>	Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Banque interaméricaine de développement (BID), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), USAID.
<b>Financement</b>	Le cadre institutionnel MRV a longtemps été financé par le gouvernement fédéral mexicain. Cependant, plusieurs méthodes d'estimation, instruments, processus et systèmes d'élaboration des politiques, en particulier ceux liés à la LEDS et aux MAAN, sont financés par des fonds provenant de sources internationales. Parmi les donateurs figurent le ministère néerlandais des Infrastructures et de l'Environnement, l'Union européenne, GIZ, la BID, la KfW, le PNUD, USAID et la Banque mondiale. Plusieurs donateurs sont ravis de travailler avec le Mexique, car le fait que le pays élabore un cadre MRV facilite le suivi de l'impact, ce qui rend le financement de la coopération technique relativement plus attractif que dans d'autres pays.
<b>Impact des activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» <b>Amélioration des capacités institutionnelles</b> : l'élaboration d'un cadre institutionnel MRV a pour principale conséquence que la prise de décisions s'appuie sur des données confirmant l'efficacité des politiques. Cet aspect a également attiré les financements de donateurs internationaux, désireux de mieux suivre l'impact et les progrès. Ces ressources supplémentaires ont contribué à améliorer les capacités institutionnelles au sein du gouvernement et au-delà.</li> <li>» <b>Allègement du fardeau porté par les entités réglementées</b> : un système MRV est un élément clé de toute politique climatique. C'est pourquoi le Mexique, travaillant en particulier avec le secteur privé, a introduit la notion de MRV dès le début de l'élaboration des politiques afin de réduire les impacts négatifs et le fardeau porté par les entités réglementées.</li> <li>» <b>Mise en place de chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone</b> : à l'heure actuelle, plusieurs participants au programme de déclaration volontaire des émissions de GES, conformément à leurs engagements volontaires internes, utilisent le cadre institutionnel MRV pour réduire leurs émissions et élargir cette participation volontaire à leur chaîne d'approvisionnement, en s'appuyant sur les lignes directrices du programme. Celui-ci plaide désormais pour des déclarations simplifiées, comprenant les émissions de GES et d'autres aspects environnementaux et sociaux, afin de minimiser les coûts de déclaration et la bureaucratie, ainsi que la nécessité de soumettre plusieurs rapports, notamment ceux associés au financement de projets à faibles émissions de carbone et à énergie propre.</li> <li>» <b>Utilité à long terme</b> : le cadre MRV présente de multiples avantages, que ce soit en termes de suivi des émissions ou plus généralement d'orientation et d'évaluation des politiques. Il permet d'évaluer le PECC et de mieux définir les mesures et méthodes utilisées pour évaluer l'impact des réductions d'émissions et des politiques élaborées.</li> </ul>

Mexique

## Établir un cadre MRV exhaustif à l'échelle nationale

## Bonnes pratiques identifiées

- » Le cas du Mexique constitue un bon exemple, dans la mesure où le pays a reconnu la nécessité d'adopter une série de mécanismes de coordination pour atteindre son objectif de haut niveau en matière de lutte contre les changements climatiques. Dans le même temps, l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre institutionnel MRV ont modifié le processus d'élaboration des politiques, qui repose désormais sur l'utilisation d'indicateurs et de systèmes de suivi permettant d'assurer un suivi permanent, mais également de contrôler la réalisation des résultats attendus et de mettre en œuvre des mesures correctives en cas de divergences. Le cadre MRV offre en outre une plus grande transparence et une meilleure quantification des impacts liés à l'utilisation des fonds provenant de sources nationales et internationales.
- » Le cadre institutionnel constitue également un bon exemple, car il a été soutenu et mandaté par le bureau du président afin de faciliter le suivi des progrès. Cet aspect est particulièrement important, dans la mesure où les changements climatiques restent sujets à controverse. Il est donc essentiel de se concentrer sur les résultats pour élaborer une politique climatique efficace.
- » Enfin, le système MRV du Mexique constitue un bon exemple du fait que le pays a réussi à jeter les bases d'une nouvelle méthode durable de mise en œuvre des politiques, reconnaissant la nécessité des indicateurs de performance, des méthodes d'évaluation et du respect de la LGCC.

## Facteurs de réussite

- » **Loi générale sur les changements climatiques** : deux facteurs principaux ont contribué à l'élaboration réussie du cadre MRV. Premièrement, la LGCC impose d'intégrer la notion de MRV dans toute politique ou tout programme relatif aux changements climatiques. Deuxièmement, les MAAN sont à la base de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques du Mexique et nécessitent par nature d'intégrer pleinement la notion de MRV dès le début des consultations politiques.
- » **Soutien politique de haut niveau** : en tant que priorité politique de premier plan pour le pays, les activités d'adaptation aux changements climatiques s'appuient sur un solide mandat et sur des mécanismes de coordination efficaces au sein de différents ministères clés.
- » **Programme de déclaration volontaire des émissions de GES** : ce programme est en quelque sorte le successeur du MDP au Mexique. Il s'agit du premier programme de déclaration volontaire des émissions. Il est relativement efficace, car il est basé sur le volontariat, gratuit et reconnu par le gouvernement. Initialement déclaratif, ce programme a ensuite permis l'identification de possibilités de réduction des émissions, pour atteindre son statut actuel de vérification des réductions d'émissions au sein du secteur privé, tout en créant des synergies et en réduisant les coûts de déclaration. Pour mettre les événements en perspective, la première période de vérification est prévue en 2015 au Mexique. Aucune autre installation n'a donc été contrôlée dans le cadre d'autres programmes, publics ou privés, à l'exception du MDP.

## Principaux obstacles/difficultés

## En matière de capacités

Quels ont été les principaux obstacles/difficultés rencontrés pour obtenir ces résultats ? Comment ont-ils été surmontés ?

Les ressources sont trop limitées pour atteindre l'ensemble du pays et sont concentrées dans les grandes villes. Des acteurs clés envisagent d'utiliser des systèmes distants pour proposer des formations adaptées au contexte local.

Il faut renforcer les capacités de MRV à tous les niveaux, notamment au sein des organisations fédérales, des ministères, des États et des municipalités, mais également au sein du secteur privé et de la société civile. La première approche utilisée pour résoudre ce problème a été le programme de déclaration volontaire des émissions de GES, dans lequel les capacités sont externalisées. Les parties prenantes reconnaissent cependant que cette approche n'est pas viable à long terme. En ce qui concerne le secteur public, le défi consiste à accroître les capacités nationales et internes en matière de changements climatiques. L'autre solution serait d'externaliser la mise en œuvre de différents éléments du cadre institutionnel MRV, en particulier le processus de vérification, comme dans le cadre du processus de validation et de vérification du MDP.

## Mexique

## Établir un cadre MRV exhaustif à l'échelle nationale

En matière de financement	<p>Le pays ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour répondre aux hautes exigences internationales d'un cadre MRV.</p> <p>Les programmes volontaires sont financés par le secteur privé et la communauté internationale. Il est cependant très difficile d'utiliser un programme volontaire pour résoudre un problème qui génère des fardeaux et des coûts supplémentaires pour les entités réglementées. Il faut informer le secteur privé sur la manière dont il peut utiliser le système MRV à son propre avantage.</p>
En matière d'informations	<p>Les méthodes de notification se sont appuyées sur des systèmes d'information indépendants, isolés et non vérifiables.</p> <p>Le Mexique prend des mesures pour améliorer le système de notification grâce à des plateformes électroniques et à des méthodes d'estimation des GES disponibles en espagnol, tout en mettant en place des processus de vérification et des processus pouvant faire l'objet d'audits.</p> <p>L'information ne circule pas naturellement entre les ministères, le secteur public, le secteur privé et les organisations de la société civile.</p> <p>Le SEMARNAT et ses partenaires ont contribué à faire connaître les avantages liés au système MRV, en particulier la manière dont les autres ministères pouvaient utiliser ce système pour améliorer la prise de décisions.</p>
En matière institutionnelle	<p>Malgré un soutien international croissant, les institutions nationales n'ont pas pu relever les défis techniques et administratifs liés à la mise en place d'un cadre MRV à l'échelle nationale.</p> <p>Des efforts ont été consentis avec la création de capacités temporaires externalisées, financées par les donateurs. Ces capacités étaient cependant temporaires et ont fini par se disloquer en raison du manque de continuité des processus. L'externalisation a par ailleurs tendance à être coûteuse. La ratification de la LGCC devrait permettre de renforcer les capacités institutionnelles au sein des secteurs public et privé.</p> <p>Le calendrier n'a pas été suffisamment pris en compte lors de l'élaboration des politiques et des règlements visant à permettre leur mise en œuvre. De nombreux éléments de la stratégie nationale prennent plus de temps que prévu en raison de limitations institutionnelles et d'obstacles financiers (la plupart des lois dérivées de la LGCC étaient attendues dans un délai d'un an). Certaines institutions se sont donc retrouvées asphyxiées par la considérable quantité de travail à réaliser dans les mêmes délais.</p> <p>La LGCC étant nouvelle, des ressources limitées ont été utilisées pour déterminer les capacités techniques requises afin de garantir sa mise en œuvre adéquate et opportune. Les mécanismes de coordination de la CICC ont dû apprendre à collaborer plus efficacement afin d'accomplir plus rapidement leurs missions et de respecter le calendrier de la LGCC.</p> <p>Malgré un soutien technique et financier international, l'absence de modèle ou de schéma directeur provenant de pays développés ou en voie de développement et indiquant comment mettre en œuvre un cadre institutionnel MRV a engendré la nécessité d'un processus d'apprentissage rapide par la pratique.</p> <p>Le Mexique a réussi à instaurer un cadre MRV adapté aux circonstances, aux capacités et aux ressources financières locales. Il est cependant difficile de générer des rapports systématiques et comparables qui soient conformes aux discussions techniques de la CCNUCC, tout en restant abordables et adaptés au contexte local.</p> <p>Du point de vue politique, la principale difficulté liée à l'élaboration d'un cadre institutionnel MRV consiste à s'assurer que ce cadre est envisagé comme un système complet.</p> <p>Les parties prenantes considèrent qu'une approche plus progressive devrait être utilisée. De cette manière, des améliorations pourraient être apportées en fonction des capacités existantes et de l'évolution des capacités du pays. L'absence de schéma directeur indiquant comment élaborer un cadre MRV constitue</p>

Mexique

## Établir un cadre MRV exhaustif à l'échelle nationale

à la fois un défi et une occasion de s'inspirer de la manière dont les pays développés ont mis en place leurs propres cadres MRV. Le SEMARNAT et l'INECC définissent aujourd'hui des normes de suivi et de communication conformes au cadre institutionnel MRV. Des mesures d'incitation supplémentaires doivent cependant être mises en place pour soutenir la vérification.

La culture liée au MDP concernant la politique climatique a suscité des discussions sur la manière dont le système MRV devait être construit et sur son utilité.

Le SEMARNAT axe les discussions sur la manière dont le système MRV pourrait être utilisé et sur ce qui le distingue du MDP afin qu'il serve les intérêts des MAAN et de la LEDS au lieu de s'intéresser uniquement à l'accès aux marchés du carbone. La CESPEDES compile des bases de données, des documents, des méthodes et d'autres supports visant à faciliter l'établissement de rapports et l'utilisation de ces rapports pour améliorer les performances énergétiques de toutes les installations relevant du programme de déclaration volontaire des émissions de GES.

## Enseignements tirés

- » **Planification et coordination** : il est très difficile de mettre en œuvre un cadre MRV en l'absence de schéma directeur. Il est donc essentiel d'investir dans des mécanismes de planification et de coordination visant à définir les modalités de fonctionnement du système MRV afin d'éviter toute redondance en matière de notification, d'améliorer la comparabilité et de garantir la fiabilité des données. Soulignons également qu'un cadre MRV permet aux parties prenantes (notamment aux donateurs) de suivre plus facilement les impacts.
- » **Les méthodes et approches n'ont pas été convenues dès le début de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques** : par conséquent, les données et modèles utilisent désormais des approches distinctes (descendantes ou ascendantes) s'appuyant sur différentes informations, ce qui augmente au final l'incertitude concernant les résultats de la politique climatique et l'identification des possibilités de réduction des émissions.
- » **L'association de ressources nationales et internationales** est nécessaire afin de permettre l'absorption partielle de ces ressources dans le cadre institutionnel national et de garantir la continuité du processus MRV.
- » **Évaluation et révision des approches MRV et des capacités techniques existantes** : par exemple, les capacités techniques développées pour soutenir la mise en œuvre du MDP, que de nombreuses parties prenantes considéraient comme le cadre MRV prédominant au Mexique.

## Comment reproduire ces pratiques

- » **Mettre en place de nouveaux mécanismes de coordination et améliorer les mécanismes de coordination existants** afin d'éviter toute redondance dès le début de l'élaboration des politiques et de permettre des améliorations tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre. Ces mécanismes de coordination joueront un rôle clé dans l'évaluation des politiques.
- » **Assurer un mandat législatif** : la LGCC a éliminé ou réduit plusieurs obstacles qui empêchaient la mise en œuvre d'un cadre plus solide et plus exhaustif. L'existence d'une loi générale crée des cadres institutionnels qui contribuent à l'émergence d'un consensus et garantissent l'élaboration de politiques plus appropriées.
- » **Proposer des méthodes de notification et d'estimation dans une langue locale appropriée** : utiliser un langage simple facilitant la communication d'informations par le biais d'outils et de documents de référence disponibles sur Internet. S'assurer que les entités réglementées comprennent parfaitement la manière dont leurs informations seront utilisées et les processus d'assurance qualité qui seront appliqués avant leur vérification.

## Mexique

## Établir un cadre MRV exhaustif à l'échelle nationale

- » Intégrer les capacités de MRV dans les institutions existantes afin qu'elles fassent partie intégrante des ministères et afin de générer un processus d'amélioration constante du MRV en tant que système et de l'élaboration des politiques en général. Procéder progressivement, par étapes, car le cadre MRV s'inscrit sur le long terme. Hiérarchiser les secteurs et utiliser les capacités existantes.
- » Montrer dès le départ l'utilité du système MRV et la manière dont les institutions et les entités réglementées peuvent en bénéficier : le système MRV peut permettre de calculer l'empreinte carbone et les possibilités de réduction des émissions, mais également les coûts et les économies qui pourront bientôt être monétisés via les futurs mécanismes des marchés du carbone. Le système MRV peut être considéré comme un outil permettant de développer une approche plus intégrée de l'évaluation des politiques, au lieu de répondre aux seuls critères de la politique climatique.

<b>Contacts/renseignements</b>	» Mónica Echegoyen, directrice de l'adaptation aux changements climatiques, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, Mexique, monica.echegoyen@semarnat.gob.mx
<b>Autres ressources clés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Présidence de la République, 2012, Desarrollo Sustentable, disponible (en espagnol uniquement) sur : <a href="http://calderon.presidencia.gob.mx/informe/sextosustentabilidad_ambiental.html">http://calderon.presidencia.gob.mx/informe/sextosustentabilidad_ambiental.html</a> [consulté le 7 mars 2014].</li> <li>» SEMARNAT, 2009, Programa Especial de Cambio Climático, disponible (en espagnol uniquement) sur : <a href="http://gia.imta.mx/geoportal/docs/PECC.pdf">http://gia.imta.mx/geoportal/docs/PECC.pdf</a> [consulté le 14 février 2014].</li> <li>» Chambre des députés, 2012, Ley General de Cambio Climático, disponible (en espagnol uniquement) sur : <a href="http://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/pdf/LGCC.pdf">www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/pdf/LGCC.pdf</a> [consulté le 14 février 2014].</li> <li>» SEMARNAT, 2013, Estrategia Nacional de Cambio Climático, disponible (en espagnol uniquement) sur : <a href="http://www.dof.gob.mx/nota_detalle_popup.php?codigo=5301093">www.dof.gob.mx/nota_detalle_popup.php?codigo=5301093</a> [consulté le 14 février 2014].</li> <li>» GIZ, 2013, Evaluación del Programa Especial de Cambio Climático, disponible (en espagnol uniquement) sur : <a href="http://imco.org.mx/wp-content/uploads/2013/2/studie_2_pecc_web_ok4.pdf">http://imco.org.mx/wp-content/uploads/2013/2/studie_2_pecc_web_ok4.pdf</a> [consulté le 14 février 2014].</li> <li>» Commission interministérielle sur les changements climatiques, 2012, Informe de Avances del Programa Especial de Cambio Climático 2009-2012, disponible (en espagnol uniquement) sur : <a href="http://www.conagua.gob.mx/conagua07/contenido/documentos/pecc12.pdf">www.conagua.gob.mx/conagua07/contenido/documentos/pecc12.pdf</a> [consulté le 14 février 2014].</li> </ul>
<b>Site(s) Internet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Programme de déclaration volontaire des émissions de GES de la CESPEDS : <a href="http://www.geimexico.org/">www.geimexico.org/</a></li> <li>» Institut national de l'écologie et du changement climatique : <a href="http://www.inecc.gob.mx/">www.inecc.gob.mx/</a></li> </ul>
<b>Auteur(s)</b>	<p>Enrique Rebolledo (Bajo Carbono Inc)</p> <p>Édition : Nicholas Harrison (Ecofys)</p> <p>Équipe éditoriale : Ana María Majano et María José Gutiérrez (INCAE) ; Frauke Röser, Thomas Day, Daniel Lafond, Niklas Höhne et Katja Eisbrenner (Ecofys)</p> <p>Coordination : Ecofys (<a href="http://www.ecofys.com">www.ecofys.com</a>) et CLACDS, INCAE Business School</p>
<b>Contributeur(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» Jakob Graichen, conseiller principal sur l'atténuation, le MRV et les transports, GIZ</li> <li>» Luisa Manzanares, responsable du Programme de déclaration volontaire des émissions de GES, CESPEDS</li> <li>» Mónica Echegoyen, directrice de l'adaptation aux changements climatiques, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, Mexique</li> <li>» Enrique Rebolledo, économiste principal, Bajo Carbono Inc</li> </ul>



Mexique

## Établir un cadre MRV exhaustif à l'échelle nationale

## Références

- » SEMARNAT. (2009). Programa Especial de Cambio Climático. sur : <http://gia.imta.mx/geoportaldocs/PECC.pdf>
- » CÁMARA DE DIPUTADOS. (2012). Ley General de Cambio Climático. México. sur : [www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/pdf/LGCC.pdf](http://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/pdf/LGCC.pdf) [consulté le 14 février 2014]
- » SEMARNAT. (2013). Estrategia Nacional de Cambio Climático. sur : [www.dof.gob.mx/nota\\_detalle\\_popup.php?codigo=5301093](http://www.dof.gob.mx/nota_detalle_popup.php?codigo=5301093) [consulté le 14 février 2014]
- » GIZ. (2013). Evaluación del Programa Especial de Cambio Climático. sur : [http://imco.org.mx/wp-content/uploads/2013/2/studie\\_2\\_pecc\\_web\\_ok4.pdf](http://imco.org.mx/wp-content/uploads/2013/2/studie_2_pecc_web_ok4.pdf)
- » COMISIÓN INTERSECRETARIAL DE CAMBIO CLIMÁTICO, (2012), Informe de Avances del Programa Especial de Cambio Climático 2009–2012. sur : [www.conagua.gob.mx/conagua07/contenido/documentos/pecc12.pdf](http://www.conagua.gob.mx/conagua07/contenido/documentos/pecc12.pdf)



Empowered lives.  
Resilient nations.



Australian Government

**giz**

On behalf of:



Federal Ministry  
for the Environment, Nature Conservation,  
Building and Nuclear Safety

of the Federal Republic of Germany